

2026

10^e édition

Portrait social

Caf de l'Oise



Cafdata



48 %
PERSONNES
COUVERTES

153 400
ALLOCATAIRES

En juin 2025, **401.200 habitants du département sont couverts par au moins une prestation légale** versée par la Caf de l'Oise, soit plus de 48 % de la population départementale. Cette proportion varie selon les territoires, allant de 34,2 % (CA de l'Aire Cantilienne) à 63 % (CA Creil Sud Oise).

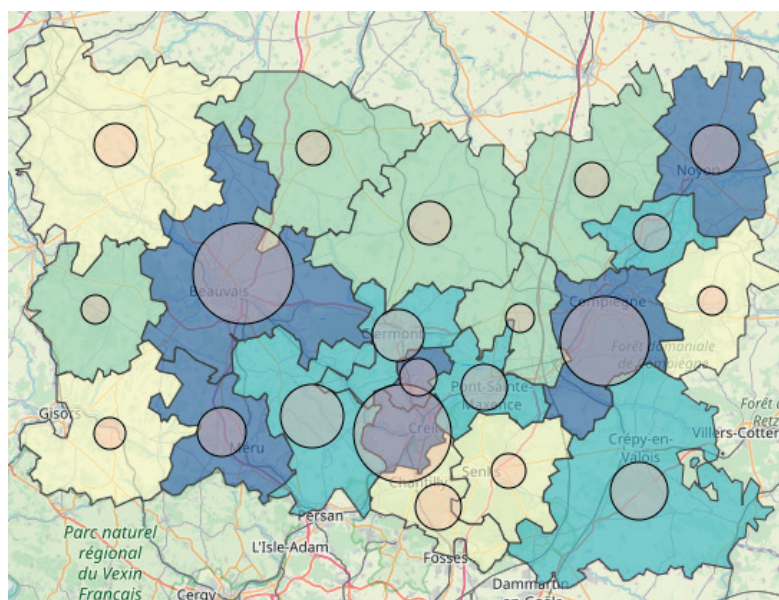
La Caf de l'Oise se distingue par une plus forte proportion d'allocataires avec enfant(s) (56,1 % dans le département contre 48,5 % au niveau national) et par un poids plus faible des allocataires isolés qu'au niveau national (39,1 % contre 46,7 %). Notons cependant que la part des allocataires isolés a néanmoins progressé ces dernières années.

Par ailleurs, 3.600 étudiants bénéficient d'une aide de la Caf, représentant 2,4 % des allocataires Isariens, contre 5,1 % à l'échelle nationale.

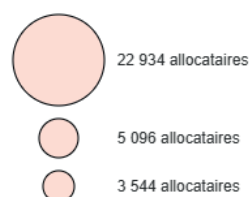
Dans le département de l'Oise, pour 12,6 % des allocataires, les prestations versées par la Caf constituent l'unique source de revenus. À l'inverse, pour 62,6 % d'entre eux, elles représentent moins d'un quart de leurs ressources.

Près de 50.000 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus, avec un niveau de vie inférieur à 1 324 € par mois. Plus de 55.000 enfants sont rattachés à ces ménages en situation de précarité.

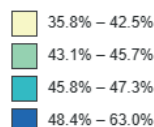
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires



Part des habitants couverts par la Caf



Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'Allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de l'Oise



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



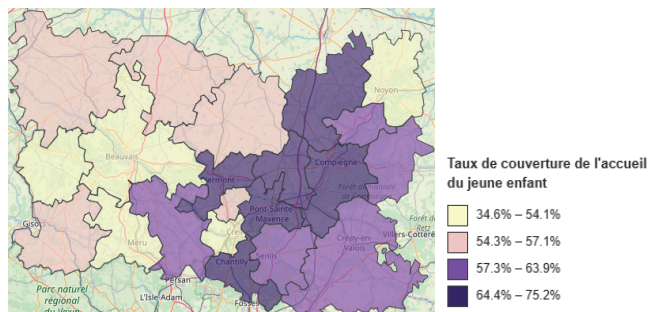
Zoom sur l'Allocation
aux Adultes Handicapés



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023



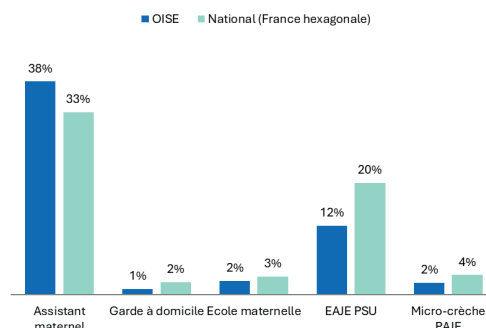
Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2023

La Caf de l'Oise contribue activement au développement de l'accueil du jeune enfant en soutenant les structures d'accueil et en versant des prestations aux familles.

En 2022, le département compte un peu plus de **15.000 places d'accueil**. Avec 56 places disponibles pour 100 enfants, l'Oise a un taux qui est en retrait comparativement au niveau de la France métropolitaine (62 places disponibles pour 100 enfants).

Les assistants maternels occupent une place prépondérante dans cette offre, avec 10.300 places, soit 38 places pour 100 enfants, un taux supérieur à la moyenne hexagonale qui est de 33 places pour 100 enfants.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2023

L'accueil collectif représente 3.900 places en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et en micro-crèches, 14 % des enfants de moins de 3 ans en bénéficient. Parmi celles-ci, les places financées dans le cadre de la Prestation de service unique (PSU) contribue à l'accueil de 12 % des enfants et 2 % des jeunes enfants le sont en micro-crèches PAJE. **Le reliquat de l'accueil est composé des écoles maternelles et de la garde à domicile.**

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

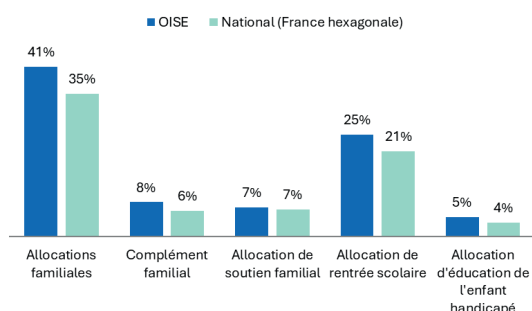
Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil du jeune enfant, versé par la Caf aux familles.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations

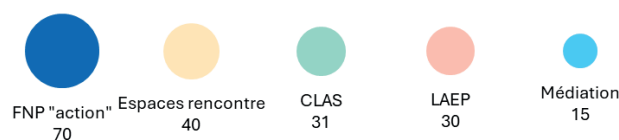


Source : Caf juin 2025

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement des prestations destinées à l'entretien des enfants. 41 % des allocataires de l'Oise bénéficient des allocations familiales, ce qui est supérieur à la moyenne française (35 %).

La Caf a versé, en 2025, l'Allocation de rentrée scolaire (Ars) à 25 % de ses allocataires (38.000 familles), l'allocation de soutien familial a été versée à près de 11.000 familles et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeoh) à 7.300 familles. Cette dernière prestation est présente dans 1 dossier sur 20.

Les structures financées en 2025



Source : Caf année 2025

La Caf de l'Oise témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

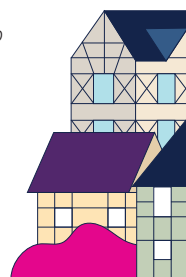
Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

Laep : Lieux d'accueil enfants-parent

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

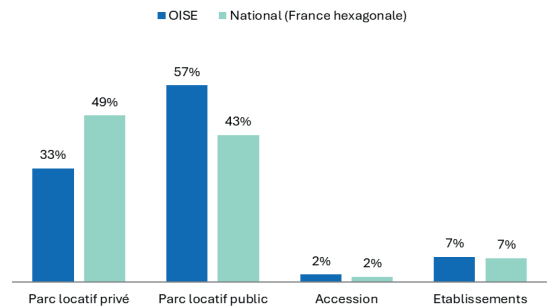




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

Les aides au logement versées par la Caf de l'Oise contribuent à alléger la charge financière liée au logement pour les ménages et constituent ainsi un levier essentiel de soutien à leur pouvoir d'achat et à leur solvabilité.

En 2025, **53.400 allocataires de l'Oise bénéficient d'une aide au logement**, soit 34,8 % de l'ensemble des allocataires du département, contre 41,2 % au niveau hexagonal.

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	OISE	National (France hexagonale)
Parc Locatif Privé	246 €	243 €
Parc Locatif Public	232 €	237 €
Accédants	191 €	188 €
En Etablissements	238 €	221 €

Source : Caf juin 2025

Parmi les bénéficiaires d'une aide au logement dans l'Oise, **57,4 % résident dans le parc locatif social**. Cette proportion est supérieure à celle observée dans les Hauts-de-France (52,7 %) et plus encore à celle constatée en France métropolitaine (42,9 %).

À l'inverse, **les bénéficiaires résidant dans le parc locatif privé sont relativement moins nombreux dans l'Oise**, où ils représentent 33 % des bénéficiaires, contre 49 % au niveau national.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

Pour aider les personnes les plus démunies, la Caf verse le Revenu de solidarité active (Rsa). **En 2025, 20.300 allocataires perçoivent le RSA dans notre département Isarien.**

Pour soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs les plus modestes, **la Caf de l'Oise verse également la Prime d'Activé (PPA) à près de 52.400 bénéficiaires.**

Pour 4.800 de ces bénéficiaires, la PPA est cumulée avec le RSA.

15.900 personnes souffrant d'un handicap et ayant des faibles ressources perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

20 300

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

55 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

21 %

SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

12 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

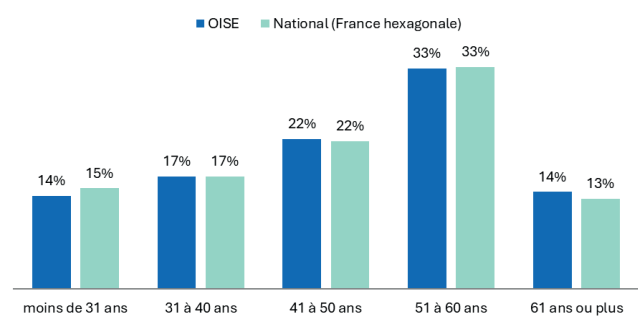
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



Allocation aux Adultes Handicapés

Créée en 1975, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous conditionne ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

Âge des bénéficiaires

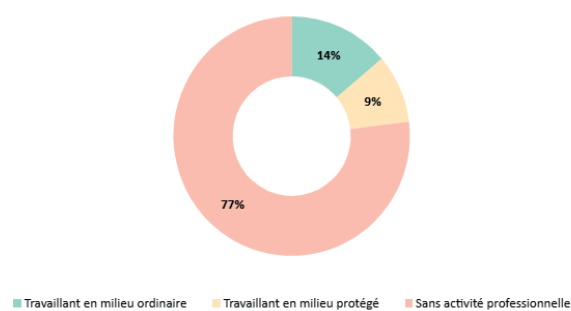


Source : Caf juin 2025

La répartition par âge des bénéficiaires d'AAH est très similaire au niveau national.

83 % des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge et 51,5 % présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % (46,5 % au niveau national)

Activité des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

44 % de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (41 % au niveau national).

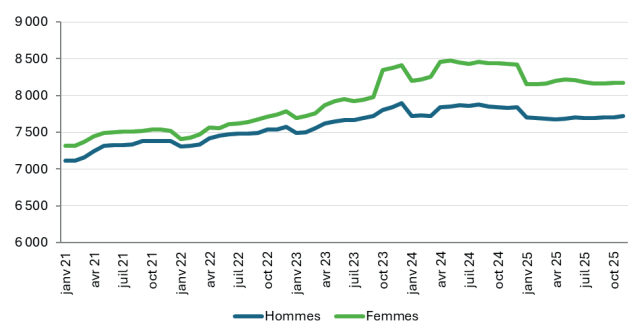
Seulement 23 % des bénéficiaires ont une activité professionnelle.

Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

La réforme appelée « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1er octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire. Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu.

Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couples * ; un peu plus fréquemment des femmes, qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.



Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025